



FSU

N°36 –
NOVEMBRE
2008

SNPES-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax. : 01.40.20.91.62

Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs, les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !

BUDGET 2009

EDITO :

L'AC FAIT TABLE RASE DE L'EDUCATION !

Le budget PJJ est entièrement au service des orientations d'enfermement. Aucune annonce faite sur le plan statutaire et indemnitaire pour les personnels. Sauf une prime de restructuration pour les services Judiciaires et la PJJ pour limiter le mécontentement des agents victimes de la réorganisation territoriale et de la création des pôles administratifs pour gérer les salaires de l'ensemble des fonctionnaires. Des technocrates ont calculé que pour faire un travail de 300 agents il suffirait de 30 personnels pour effectuer la même tâche !!

La déshumanisation est en route.

La rumeur parisienne installerait ce pôle à Fleury, siège de la DR de l'Administration Pénitentiaire (AP). Tiens, tiens.... Une autre rumeur en provenance de Center Parc où les cadres de la région parisienne se sont réunis prédit une administration où la PJJ deviendrait une sous direction pour le milieu ouvert alors que de son côté l'A.P. le resterait pour le milieu fermé.

PJJ : UN BUDGET AU SERVICE DES ORIENTATIONS REPRESSIVES

En l'absence de la Ministre (rappelons qu'elle n'a pas assisté à un seul CTPM, ni à une seule présentation du budget depuis sa nomination !), c'est le secrétaire général du ministère qui a présenté le budget. Il s'est félicité d'une augmentation de 2,6% et de la création de 952 postes.

En réalité, les 6,66 milliards € alloués à la justice en 2009 (6,519 en 2008) place la France au 35ème rang européen sur 43 pays en termes de budget consacré à la Justice (0,16% du PIB de la France en 2006). Les 952 créations d'emplois annoncées se décomposent en réalité en 512 véritables créations et 440 emplois prévus en 2008 mais non pourvus.

Signe de la place de la PJJ au sein du ministère ou prévision des décisions de la commission Varinard, les termes « Protection Judiciaire de la Jeunesse » n'apparaissent pas une seule fois dans la partie consacrée à celle-ci dans la plaquette présentant le budget ministériel par direction. Seul l'intitulé du programme « Lutter contre la délinquance des mineurs » apparaît !

Pour enfoncer le clou, le budget de la PJJ passe de 809 Millions € en 2008 à 787 M€ en 2009, soit une baisse de 2,7%. Le plafond d'emplois, lui, passe de 9027 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) en 2008 à 8951 ETPT en 2009, soit la suppression de 76 ETPT. Mais, le directeur de la PJJ nous explique que s'ils sont à la baisse, cela correspond à une augmentation de moyens !!! En effet, la suppression de la compétence au civil de la PJJ

et l'arrêt des prises en charge des jeunes majeurs vont permettre aux personnels de se recentrer au pénal et de consacrer plus de moyens à la mise en œuvre des mesures judiciaires pour les mineurs délinquants. Celle-ci voit ses crédits programmés augmenter de 18% tandis que les mesures judiciaires pour les mineurs en danger et jeunes majeurs sont diminués de 40%. Il s'agit là de l'application immédiate du projet stratégique national 2009 – 2011 dont les effets sont déjà subis par tous les services : interdiction de demander des mesures au civil, « expertise » par les DD ou DR pour accepter des mesures jeunes majeurs.

LES PRIORITES SONT DONC CLAIREMENT ANNONCEES

- Mineurs délinquants : 62% des crédits existants.
- Éradication du civil et du suivi jeunes majeurs.
- Ouverture de 7 centres fermés dont 1 dans le secteur public.
- Ouverture du 7ème EPM (Chauconin 77) avec essentiellement des contractuels.
- Développement de la MAJ avec 91 ETPT supplémentaires portant à 913 les ETPT dédiés à l'insertion.

Ces priorités se traduisent également par des réaffectations de personnels dans les différentes actions prévues au programme PJJ. Ainsi, le pénal se verrait doté de + 805 ETPT et le civil et les majeurs perdraient 993 ETPT. Enfin, la formation perdrait 1 M€ soit une baisse de 2%. Mais, dixit la DPJJ, cela correspond en fait à une hausse de 2M€ car il n'y aurait plus à payer l'installation de l'école de Roubaix.

Bien évidemment, ces glissements de postes dus au recentrage sur le pénal se feront par redéploiements de personnels et fermetures de postes ou de services. Et non uniquement comme le laisse entendre le DPJJ avec « le minimum de mouvements non souhaités ». Si certaines restructurations seront effectives lors de départ à la retraite ou après mutation, les incitations, voire les obligations seront bien réelles. Les déplacements de postes, et donc de personnels, vont donc se multiplier dans un avenir proche. Nous veillerons au respect des droits des agents.

Quant au secteur associatif habilité, si sa part dans le budget global de la PJJ passe de 38% à 35% entre 2008 et 2009, si la masse budgétaire passe de 307 M€ à 277 M, c'est essentiellement dû au fait que l'hébergement jeunes majeurs est drastiquement amputé et passe de 46 M€ en 2008 à 13 M€ en 2009. Par contre, si l'on prend les chapitres CER, CPI et Centres Fermés, les sommes allouées augmentent de 90M€ en 2007 à 123 M€ en 2009 avec une augmentation de 20% entre 2008 et 2009.

Il y a une logique certaine dans tout cela !

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE : LA POLITIQUE D'INCARCERATION RENFORCEE

Le budget de l'AP augmente de 4,1% et passe de 2383 M€ en 2008 à 2468 M€ et, après 1100 créations d'emplois en 2008, il y en aura 1087 en 2009. Quand on compare avec les 952 prévus au Ministère, on voit bien que d'autres directions verront leur effectif diminuer ! Le développement de l'aménagement des peines (2500 bracelets électroniques supplémentaires en 2009), 500 emplois d'insertion et de probation créés... d'ici 2012, 7 nouveaux établissements pénitentiaires et 2 quartiers de courtes peines en construction : telles sont les priorités du budget 2009.

La PJJ voit son budget diminuer. Le SNPES-PJJ fera tout pour combattre cette politique qui signerait la fin de l'éducation et pour défendre des moyens conséquents garantissant une véritable politique de prévention et une réelle insertion des mineurs. La publication des préconisations de la **commission Varinard à la mi-novembre sera pour nous une échéance importante.**

Le suicide d'un adolescent de 16 ans à la prison de Metz vient encore une fois dramatiquement confirmer la violence intrinsèque liée à l'univers carcéral. Pour des adolescents en grande difficulté, la prise de risques, de tous les risques y compris celui de la mort, fait souvent partie de leur vie. Elle vient colmater des souffrances non prise en compte, elle est souvent un appel adressé aux adultes. L'enfermement de la prison ne peut qu'étouffer cet appel et pousse les jeunes à prendre des risques extrêmes pour que leurs demandes soient entendues.

Expliquer le suicide survenu à Metz par l'existence d'un jeu qui se répand parmi les jeunes incarcérés est inacceptable. Cela participe d'une défense du système carcéral et produit une banalisation de l'incarcération des mineurs que le SNPES-PJJ/FSU ne cesse de dénoncer.

Si l'amélioration des conditions de détention est une absolue nécessité, elle ne peut en aucun cas masquer la question essentielle qui est celle du recours à l'incarcération des mineurs. Pour le SNPES-PJJ, celui-ci doit être le plus exceptionnel possible. Les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) nouvellement créés n'ont pas pu éviter le suicide d'un autre jeune, il y a de cela quelques mois à Meyzieu, ainsi que de nombreux phénomènes de violence.

La politique de plus en plus répressive menée par le gouvernement à l'égard des adolescents auteurs de délits ne peut qu'augmenter les possibilités du recours à l'incarcération. C'est pourquoi, le SNPES-PJJ/FSU dénonce avec force cette politique qui, en faisant de la prison une modalité de prise en charge presque comme une autre pour certains jeunes, banalise l'incarcération.

Nous réaffirmons que la prison fait courir des risques parfois mortels aux adolescents.

De nouveau, le SNPES-PJJ/FSU appelle à choisir les risques de l'éducation. Ils sont, eux, porteurs d'espoir pour les jeunes et non de destruction.

« ASSEZ DE MENSONGES ! »

C'est l'intitulé du communiqué du SNPES/PJJ-FSU adressé à la presse suite à l'émission « A vous de juger » sur France 2.

Il dénonce les propos de la Garde des Sceaux qui ne cesse de répéter ceux, caricaturaux et mensongers, de SARKOZY pendant la campagne présidentielle. Nous n'avons pas été les seuls à réagir, **voici un extrait de l'article du Canard Enchaîné du 5/11/2008.**

« *Les mineurs en prison et en centre fermés y sont tous pour des actes criminels* ». Voilà ce qu'affirme, en direct, sans sourciller, Rachida DATI, le 16 octobre, sur France 2 dans « A vous de juger ». Elle énumère alors les horribles crimes en question : « *viols, meurtres, tortures et barbarie* ». Nul ne l'a contredite. Réaction d'une magistrate du SM qui s'est plongée dans les chiffres de l'établissement pour mineurs (EPM) de Marseille. Résultat : en septembre, ils étaient 11 sur 36 à être détenus pour des faits criminels, et 2 sur 31 en août. Et, en six mois, on ne comptait – si l'on peut dire – que 22 % de mineurs incarcérés pour des infractions les plus graves. Ce n'est pas tout. DATI en a rajouté, évoquant sa rencontre, toujours à l'EPM de Marseille avec un gamin « *ayant commis 190 délits et 52 fois condamné* ». Ah bon, mais « *personne ne voit de qui il s'agit* » ajoute la magistrate. Ni les éducateurs, ni les magistrats, ni les surveillants n'ont trouvé trace de ce même et de sa cinquantaine de procès. Au cabinet de DATI, on explique au « Canard » sans rire qu'il « *s'agissait de montrer que les mineurs en prison n'y sont pas pour vol de chocolats* ». Le pire est que, sortant de la bouche d'une ministre, ce délire risque d'être pris pour argent comptant, puisque « *vu à la télé* ».